

Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue
Affaire suivie par :
Pascal Fourestier, DAFPIC
dafpic@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le décret n° 90-426 du 22 juin 1990 ;
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 ;
- Vu la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 ;
- Vu la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue réunie le 9 juin 2023

Arrêté

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des conseillers en formation continue pour l'année 2023/2024

ABBAS Dalila	LECOUSTRE Laurie	MONTREZOL Erica
BOYER Clotilde	LUCIEN Andréa	NOEL Sophie
DIALLO Dalla	MAINGOURD Marie	OCHOA Mélanie
JEAN Françoise	MALAVAL Christine	OULD HAMOUDA Djamila
KOURCHID Gabriel	MARIETTE Emelyne	PAILLE Cécile
KPODAR Téko-Francis	MITAUT-HUGUET Laurence	SAGIOTTO Héloïse

Article 2 : Les candidats retenus sur cette liste ne seront nommés conseillers en formation continue stagiaires pour l'année 2023-2024 que dans la mesure où un poste officiellement déclaré vacant leur sera proposé et qu'ils l'auront accepté.

Article 3 : Les candidats titulaires du certificat de qualification de CFC sont dispensés de l'année probatoire de formation.

Article 4 : Le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 09 juin 2023

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT